

République Française - Département du Gard
DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SALINDRES
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle Becmil,

Sous la présidence de : Monsieur Etienne MALACHANNE

Présents : Merle, Hlywa, Fabregue, Rivier, Petit-Llinares, Rosso, Trauchessec, Polge, Debaille, Bonnet, Guy, Berard de Malavas, Sinet, Boinon, Aghulon, Enjolras, Denneulin, Genin, Mejean, Mercier, Labrune

Procurations :

V Rios donne procuration à L Guy

JL Gibelin donne procuration à T.Merle

C Guillemet donne procuration à H Rosso

P Daniel donne procuration à R Berard de Malavas

Absences : M Courbier

Excusés :

Léodie Petit est élue secrétaire de séance

Objet de la délibération : Subvention exceptionnelle à l'Association des anciens combattants.

Vu le code général des collectivités territoriale

La commune a reçu une demande de l'association des Anciens combattants, de présentation d'une mallette pédagogique et interactive destinée aux élèves élémentaires et aux collégiens.

Le but de cette action est de sensibiliser les plus jeunes au devoir de mémoire.

L'association souhaite une participation exceptionnelle de la commune afin de finaliser la mise en place de cette mallette.

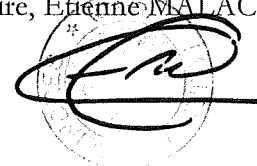
L' élu membre de l'association ne prend pas part au vote

Le conseil municipal,

Accorde cette subvention exceptionnelle à hauteur de 300 euros

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire, Etienne MALACHANNE



Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Fait à Salindres le : 12.09.2026

Date de publication : 15.09.2026